



21 janvier 2009

VIE DES PÔLES

Plus de 500 projets de R&D aidés dans le cadre du fonds unique interministériel (FUI) pour un montant total de plus d'un milliard d'euros. C'est le bilan du FUI pour la première phase de la politique française des pôles de compétitivité.

La première phase de la politique des pôles qui s'est déroulée durant la période 2006-2008 a rempli l'un de ses objectifs initiaux de cette politique qui était de favoriser et d'accompagner la recherche et le développement (R&D) collaborative des différents acteurs des pôles.

A cet effet, 6 appels à projets ont été lancés dans le cadre du fonds unique interministériel (FUI). En cumulé, ils ont permis :

- d'expertiser 1120 projets de R&D qui représentent plus de 3 milliards euros de travaux de R&D ;
- de retenir 535 projets pour un financement FUI ;
- d'octroyer 688 M€ de subventions pour ces projets, auxquels s'ajoutent 383 M€ d'intentions de cofinancements en provenance des collectivités locales.

OSEO et l'Agence nationale pour la recherche (ANR) ont pour leur part aidé l'innovation et la R&D des pôles. Pour les deux premières années 2006 et 2007, elles ont financé 1345 projets pour un montant total de 773 millions d'euros.

Les pôles changent de noms

- Le pôle Pin Maritime du Futur devient [Xylofutur](#)
- Le pôle MIPI suite à sa fusion avec l'association P2MI et à sa réorganisation interne s'appelle désormais [Materalia](#)
- Le pôle MAUD a effectué un changement dans son acronyme, ce dernier devient maintenant [Matériaux et Applications pour une Utilisation Durable](#)
- Le pôle Orpheme devient [Eurobiomed](#)
- Le pôle Ville et Mobilité Durables (VMD) est devenu [Advancity](#)
- Le pôle Innovation Thérapeutiques est devenu le pôle [Alsace Biovalley](#)
- Le pôle Filière Produits Halieutique est devenu le pôle Filière Produits Aquatiques puis [pôle Aquimer](#)

Restitution accélérée du crédit d'impôt recherche (CIR)

Pour améliorer la trésorerie et soutenir l'investissement des entreprises, l'administration fiscale s'est engagée dès le début de l'année 2009 au remboursement anticipé du crédit d'impôt recherche.

► Consulter l'instruction fiscale et les formulaires associés : <http://www.industrie.gouv.fr/cir>

Les pôles de compétitivité Images et réseaux et Imaginove font alliance



Situés sur des bassins économiques distants (Bretagne - Pays de Loire et Rhône-Alpes) mais travaillant sur des axes de recherche tant communs que complémentaires, les pôles [Images et réseaux](#) et [Imaginove](#) ont décidé de formaliser le 25 novembre 2008, un partenariat engagé depuis près d'un an.

D'une durée de trois ans, ce partenariat vise à développer des synergies entre les deux pôles et à renforcer leur visibilité en tant qu'acteurs européens de l'innovation dans le domaine des contenus numériques.

Concrètement, ce partenariat prévoit trois volets complémentaires :

- le partage d'informations à caractère stratégique et d'outils d'intelligence compétitive ;
- la mise en place de projets de R&D communs ;
- la mutualisation de certaines ressources.

► Pour en savoir plus : <http://www.images-et-reseaux.com/fr/l-actualite/fiche.php?id=200>

Naissance d'Eurobiomed, nouvelle entité de premier plan dans les sciences du vivant

La fusion entre le pôle de compétitivité Orpheme et les associations Holobiosud et Bioméditerranée est officielle depuis le 1er janvier 2008. Baptisée [Eurobiomed](#), la nouvelle entité est spécialisée dans la recherche de traitements d'avenir pour les pathologies émergentes et les maladies orphelines. Ce regroupement positionne ainsi le pôle Eurobiomed au rang des principaux pôles français et européens en sciences du vivant en termes de nombre d'entreprises, de capacités de recherche et d'équipements dédiés à l'innovation et à la création d'entreprises innovantes.

Elle associe également les équipes du CNRS des régions Languedoc-Roussillon et Paca. Cette fusion répond ainsi à la fois à un besoin d'efficacité, en allégeant la gouvernance tripartite, à l'amélioration de la visibilité des deux régions sur le territoire et au renforcement de sa stratégie à l'international.

Création de la DGCIS

La Direction générale des entreprises (DGE), la Direction du tourisme (DT) et la Direction du commerce, de l'artisanat, des services et des professions libérales (DCASPL) deviennent la Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services (DGCIS)



► Pour en savoir plus :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=?cidTexte=JORFTEXT000020080440&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id>

INTERNATIONAL

La coopération industrielle franco-mexicaine en faveur des pôles se poursuit

Une délégation de la Direction générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services (DGCIS, ex DGE) s'est rendue au Mexique en novembre 2008 afin de découvrir les avancées de la politique d'innovation mexicaine. Des rendez-vous à Mexico, Querétaro, Guadalajara et Monterrey ont permis de poser les bases d'une coopération industrielle bilatérale basée sur le maintien d'une coopération institutionnelle mais aussi sur l'identification de partenariats technologiques.

La mise en place d'un groupe de haut niveau franco-mexicain confié à de grands groupes

industriels, souhaité par M. Sarkozy, président de la République française et M. Calderon, président de la République mexicaine, a donné une impulsion à la coopération économique. Un des axes du projet de rapport qui sera remis à MM. Sarkozy et Calderon, les 8 et 9 mars prochains, lors de la visite au Mexique du Chef de l'Etat, sera consacré aux pôles de compétitivité. Le Mexique souhaite en effet développer une politique d'innovation et structurer une politique encore émergente de pôles.

► Pour en savoir plus : <http://www.competitivite.gouv.fr/spip.php?article498>

L'année de la France au Brésil en 2009, un moteur pour les partenariats avec un pays féru d'innovation

Une mission au Brésil du 16 au 19 novembre 2008 a permis à la Direction générale des Entreprises (DGE) de constater la volonté avec laquelle ce pays, 8ème puissance industrielle du monde avec un PIB manufacturier proche de celui de la France, a décidé de développer sa politique d'innovation.

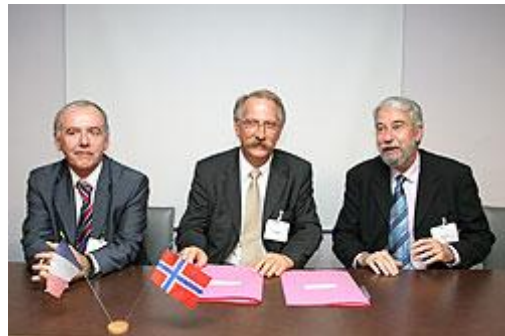
La volonté brésilienne d'innover, des moyens financiers mis en œuvre dans les deux pays pour soutenir l'innovation et en France pour soutenir l'internationalisation des pôles de compétitivité et des PME innovantes, créent un nouveau contexte favorable à la conclusion de partenariats.

► Pour en savoir plus : <http://www.competitivite.gouv.fr/spip.php?article499>

Une convention de partenariat entre les pôles Mer Bretagne et PACA et la Norvège

Les deux pôles [Mer Bretagne](#) et [Mer PACA](#) et la Fondation franco-norvégienne ont signé une convention de partenariat le 13 novembre 2008.

Créée à l'initiative des gouvernements français et norvégien pour promouvoir la coopération scientifique dans les domaines de la recherche scientifique et technique et du développement industriel, la Fondation a pour objectif de développer des projets communs de recherche et d'innovation technologique associant entreprises et centres de recherche.



Cette convention de partenariat va permettre l'échange d'informations, la promotion et la communication mutuelle entre les deux pays sur une grande partie des thèmes du pôle qui sont aussi des domaines d'excellence pour la Norvège.

► Contact : Marie-Marguerite Bourbigot (marie-marguerite.bourbigot@pole-mer-bretagne.com)

Le partenariat entre le pôle français « Solutions Communicantes Sécurisées » et le MIT de Boston

Un accord de partenariat entre le pôle de compétitivité français [Solutions communicantes sécurisée](#) (SCS) et le laboratoire « Mobile Experience » du Massachusetts Institut of Technologie de Boston (MIT) a été approuvé le 12 décembre 2008 grâce à l'action de Provence Promotion et du Conseil Régional Paca. Au terme de cet accord, un centre d'innovation et d'usages pourrait voir le jour. Il pourrait accueillir une équipe de chercheurs sur des thématiques en lien avec le Pôle SCS (Technologies environnementales, applications des technologies sans contact, applications sur mobiles...).

Après la Catalogne (Espagne) et le Trente (Italie), la région Provence-Alpes-Côte d'Azur est la 3ème région européenne et la 1ère région française à collaborer avec ce laboratoire du prestigieux établissement de recherche. Le laboratoire « Mobile Expérience » du MIT développe des activités de recherche et de design pour les nouvelles technologies et étudie leur influence sur les technologies vertes et le développement durable.

Cet accord permettra aux chercheurs de ce laboratoire de tester des nouveaux usages des TIC, au Pôle SCS d'accélérer son développement technologique et applicatif dans des marchés fortement attractifs et essentiels tels que le développement durable et les

écotechnologies au bénéfice de la compétitivité de ses membres et à la région Provence-Alpes Côte d'Azur de jouer un rôle de premier plan sur le terrain du déploiement d'usages de solutions innovantes de développement durable.

RENDEZ-VOUS

Signature d'une convention de partenariat entre Ubifrance et la DGCIS

Ubifrance et la Direction Générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services, (DGCIS, anciennement Direction Générale des Entreprises) se sont ainsi engagés le 13 janvier 2009 à travailler ensemble pour valoriser les acteurs français à l'international et faciliter leurs partenariats à l'étranger. Cette collaboration porte spécifiquement sur la promotion à l'international des pôles de compétitivité, du design et des métiers de la création, ainsi que des secteurs stratégiques et prioritaires.

Ubifrance et la DGCIS vont travailler de concert pour développer les partenariats industriels et technologiques entre les PME membres des pôles de compétitivité et des entreprises étrangères. Les entreprises françaises sont reconnues pour leur savoir-faire en matière de design. Ubifrance et la DGCIS les aideront à valoriser à l'étranger le design comme facteur d'innovation et de compétitivité.

Le pôle System@tic Paris-Région accueillait la signature de la convention en présence de Madame Anne-Marie Idrac, secrétaire d'Etat chargée du Commerce Extérieur.

COMPTE-RENDU

Le nouveau crédit d'impôt recherche : quels conseils et quels résultats pour les entreprises ?

Le ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ont organisé le 10 décembre 2008 un colloque sur les nouvelles opportunités offertes aux entreprises par le crédit d'impôt recherche « Le nouveau crédit d'impôt recherche : quels conseils et quels résultats pour les entreprises ? »

Ce colloque s'est adressé en priorité aux entreprises de conseils et organismes (experts-comptables, avocats fiscalistes, cabinets de gestion, chambres de commerce et d'industrie, fédérations professionnelles etc.).

Il a eu pour objectif de présenter les nouvelles dispositions dont les entreprises pourront bénéficier lors de leur déclaration d'impôt sur les sociétés effectuée au titre de l'exercice 2008 ainsi que les moyens de faciliter leur mise en œuvre.

Pour améliorer la trésorerie et soutenir l'investissement des entreprises, l'administration fiscale s'est engagée dès le début de l'année 2009 au remboursement anticipé du crédit d'impôt recherche.

► **Consulter les diaporamas présentés et les discours prononcés :**

<http://www.industrie.gouv.fr/innovation> (rubrique colloques)

Le nouveau contrat d'objectifs 2009-2012 de l'Institut national de la Propriété Industrielle (INPI) confirme son rôle au service de l'innovation et de la compétitivité des acteurs économiques

Le contrat d'objectifs signé le 8 janvier 2009 entre les ministres en charge de ces secteurs au sein du ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi, vise à renforcer l'action de l'INPI selon six axes stratégiques et notamment l'encouragement au recours à la propriété industrielle afin de favoriser la croissance par l'innovation, l'amélioration du service rendu aux utilisateurs, l'accès à l'information, l'amélioration de l'environnement juridique et institutionnel aux niveaux français, européen et international, le renforcement de l'INPI dans la lutte contre la contrefaçon, sa transformation pour accéder à une véritable culture de service.

En renforçant son action sur ces six axes stratégiques, l'INPI poursuivra son action d'agent du développement de l'économie et des entreprises françaises, en facilitant le recours à la propriété industrielle qui constitue un élément clé d'une stratégie de développement économique reposant sur l'innovation.

► **Pour en savoir plus** : http://www.minefe.gouv.fr/discours-presse/discours-communiqués_finances.php?type=communiqué&id=2384&rub=1

ÉVÉNEMENTS

Les nanotechnologies : sources d'applications innovantes dans l'univers des textiles techniques

28 janvier 2009

Villefontain (France)

[Programme](#)

[Inscription](#)

Colloque international sur la valorisation chimique et biochimique du bois : solutions pour les matériaux alternatifs et de nouveaux produits

3-4 février 2009

Epinal (France)

<http://www.fcc-asso.fr/wood2009>

Normandy Motor Meetings (N2M)

4-5 février 2009

Rouen (France)

<http://www.n2m-moveo.com>

4e congrès international Goût, nutrition, santé

18-20 mars 2009

Dijon (France)

<http://www.gout-nutrition-sante.com>

Pour tout savoir sur la vie des pôles

Consultez la rubrique « Actualités » du site des Pôles de compétitivité :

<http://www.competitivite.gouv.fr/spip.php?rubrique6>

CONTACT

Lettres électroniques : [inscrivez-vous](#) pour recevoir les prochaines lettres électroniques

Pour nous écrire : envoyez-nous un courriel à contact-poles@finances.gouv.fr.